



Paris, le 29 Mars 2018

Reprise de l'indemnité pour frais de transport, La Poste s'en prend encore une fois au pouvoir d'achat des agents !

Des centaines de collègues à Paris ont reçu un courrier exigeant le remboursement de l'indemnité transport qu'ils ont perçu en remontant jusqu'à janvier 2017 !!! Cela même alors qu'aucune note de service ni aucun rappel n'ait été fait avant novembre 2017 ! Ce procédé est scandaleux. Si fournir les titres de transport pour leur prise en charge partielle par l'employeur est une obligation légale, La Poste se distingue encore une fois en n'ayant donné aucune information aux personnels. Certains agents avaient même remis leurs titres de transport mais La Poste les a perdus !!! **Pour la CGT, il est impensable que La Poste reprenne ces sommes.**



La Poste fait payer les agents pour des erreurs qu'ils n'ont pas commis

Pour la CGT, il est inadmissible de reprendre ces sommes alors même que l'erreur vient de La Poste. La CGT a interpellé la direction à deux reprises, une première fois en Novembre 2017 et une fois encore cette semaine (*voir courrier au dos*). La Poste n'a pas daigné répondre à ces courriers. Les agents ne sont pas responsables des dysfonctionnements de La Poste. Nos salaires ne nous permettent même pas de vivre correctement et La Poste en plus nous fait les poches du fait de sa propre incompétence, c'est insupportable. Il y a pourtant moyen de régler ce problème, il suffit que les agents fassent une déclaration sur l'honneur et la remette à leurs encadrants. **A l'avenir, la CGT exige qu'un cadrage soit fait (comme c'est le cas dans n'importe quelle entreprise censée) et que les agents soient informés de la procédure à suivre non pas après comme c'est le cas mais avant afin qu'ils puissent prendre leur dispositions.**

CE N'EST PAS AUX AGENTS DE PAYER POUR VENIR TRAVAILLER

La CGT a d'autre part initiée une pétition demandant le remboursement intégral des frais de transport ainsi que la mise place d'indemnités pour les agents qui viennent par leurs propres moyens (*notamment ceux qui ont des horaires décalés ou qui travaillent dans des endroits mal ou pas desservis par les transports comme les PIC*). Nous demandons à être reçus dans les plus brefs délais et nous appelons tous les personnels à se mobiliser et à agir par le dépôt de préavis de grève locaux, des délégations afin d'interpeller l'ensemble des directions parisiennes.

**CE N'EST PAS À NOUS DE PAYER POUR VENIR TRAVAILLER
REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES FRAIS DE TRANSPORT !
SIGNEZ MASSIVEMENT LES PÉTITIONS !!!**



Paris, le 28 Mars 2018

**Madame la Directrice de la DSCC Paris,
Monsieur le DRH
CP V510
143 Bld Romain Rolland
75685 Paris Cedex 14**

Madame, Monsieur,

Le 28 novembre 2017, le Syndicat CGT des Postaux de Paris, informé du contrôle des titres de transport dans les établissements de la DSCC Paris pour l'année écoulée, vous adressait un courrier pour dénoncer cette mesure. Courrier toujours sans réponse, à ce jour !

Il précisait que les demandes de justificatifs auraient dû faire l'objet d'une information préalable au personnel et aux organisations syndicales.

Enfin, nous exigeons l'arrêt immédiat des contrôles des titres de transport et la prise en charge intégrale par l'employeur des frais de transport.

Notre Fédération est également intervenue, auprès de la DRH de la Branche Service Courrier/Colis. Elle demandait *« le retrait de la mesure consistant à reprendre tous les « trop perçus » de 2017. Insistant sur les évolutions de la poste qui a conduit à l'installation de sites dans des zones mal desservies » et/ou des possibilités de logements, notre Fédération « pense qu'il y a mieux à faire en matière de trajet domicile travail qu'à procéder à des contrôles mesquins qui n'appauvrissent que ceux qui subissent déjà tous les préjudices ».*

Nous sommes alertés que plusieurs établissements demandent à nouveau aux agents de fournir les justificatifs 2017 et le renouvellement d'abonnement pour 2018 au prétexte de la perte des documents. Les établissements annoncent que l'intégralité des versements de l'indemnité transport 2017 sera reprise sur le salaire d'avril. Cela représente 413€ environ soit pratiquement 1/3 d'un salaire d'un ACC12 ou encore l'équivalent de la prime d'intéressement.

Les agents ne sont pas responsables des dysfonctionnements de la Poste. Elle doit donc assumer les conséquences de ses orientations qui désorganisent l'ensemble des services et occasionnent des surcharges de travail pour tous les postiers.

Ayant déjà fourni leurs justificatifs 2017 et le renouvellement 2018 à leur établissement, ils n'ont donc pas à les redonner.

La CGT exige l'abandon immédiat de ce nouveau contrôle. Nous vous demandons d'intervenir auprès de tous vos établissements pour faire cesser ces demandes.

Nous vous présentons, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Sylvie Bayle
Secrétaire Générale



Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications

SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03

CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27 - site : www.cgt-postaux.fr - e.mail : cgt.postaux@orange.fr